



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 7 mai 2018 à 19 heures

Présents : Céline FRAYARD - Cécile DARGASSIES - Jean-Matthieu CANCHES – Sophie CARLI – Sophie DUCOUX - Caroline GRAIRE - Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H – Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD -

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Vanessa ARNASSAN - Delphine DARBAS -

Ont donné pouvoir : Delphine DARBAS à Céline FRAYARD -

Convocation du 3 mai 2018

Secrétaire de séance : Caroline GRAIRE

Madame Céline FRAYARD déclare à 19 heures 01, avec 10 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 13 avril 2018 –

Arrivée de Jean-Matthieu CANCHES

sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à : 9 VOIX ; POUR
1 Abstention : Sophie DUCOUX

ORDRE DU JOUR :

-1- MODIFICATION DU DOSSIER ADAP :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, lors d'un précédent conseil, d'étaler les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des structures communales, aux personnes à mobilité réduite, sur 9 ans.

Elle indique que les communes avoisinantes ont vu leurs dossiers refusés par la Préfecture, et propose de ramener la durée des travaux de 9 ans à 5 ans, selon l'agenda suivant :

La première année : 28 300 € pour l'aménagement des écoles, de l'église et du cimetière

La deuxième année : 30 000 € pour la mise aux normes d'une partie de la mairie

La troisième année : 32 000 € pour le restant des travaux mairie et le stade

La quatrième année : 31 000 € pour la salle des associations, la bibliothèque et la modification des toilettes dans le pigeonnier à proximité du stade avec signalétique générale.

La cinquième année : 32 000 € pour la salle polyvalente.

Arrivée de Monsieur Bruno PASQUIER

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette suggestion

Vote : Pour à l'Unanimité des Membres Présents

-2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Madame le Maire précise que seules les subventions pour le voyage scolaire et pour le Comité des Fêtes ont été mandatées.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril – elle souhaite maintenant attribuer les autres subventions.

Elle propose de reconduire comme de coutume ; 500 € Pour l'Age d'Or, le Foyer Rural et le Club de Tennis et 150 € pour chacune des associations d'anciens combattants : la FNACA et l'ARAC.

Elle mentionne avoir été sollicitée cette année à hauteur de 500 € par le XV de la Save – et propose suite à la réunion de préparation, s'agissant d'une association intercommunale bénéficiant de la mise à disposition des installations sportives de la commune, d'accorder 200 € à cette association, en supplément des coupes offertes comme d'ordinaire pour les tournois.

L'APE : Association des Parents d'Elèves sollicite également 500 € - cette Association organise de nombreuses animations au sein de l'école pour récolter de l'argent – Madame le Maire après discussion propose de mandater 200 €, somme couvrant l'intégralité des frais annexes. Le Conseil ne souhaite pas allouer une subvention qui pourrait être reversée aux Ecoles – alors que les Ecoles peuvent bénéficier directement d'une aide financière de la commune, comme pour les sorties scolaires.

L'ALVEE a sollicité 10 883 € cette année pour équilibrer son budget, elle n'a pas obtenu de subvention sur 2017 si ce n'est 9 000 € mandatés en 2016 - inscrits sur le budget 2017 de cette association.

Madame le Maire précise que la somme est un peu plus élevée – le personnel municipal n'étant mis à disposition que le matin et le midi et non plus le soir comme les autres années.

Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur d'éventuelles questions à formuler ?

Monsieur Mark MANAC'H précise ne pouvoir participer au vote de l'attribution de subvention à l'ALVEE – Madame le Maire procédera au vote en deux temps.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU avoue ne pas comprendre ; la Mairie verse de grosses subventions à l'ALVEE, l'aide de la CAF a permis l'équilibre de son budget – « Où en est-on exactement »

Madame le Maire réplique que l'Association a obtenu une aide de la CAF de 20 000 € qui ne peut servir que de fond de roulement.

L'ALVEE possède toujours cette somme en réserve en trésorerie.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU souhaite obtenir la communication de la tenue des comptes de cette association, la Mairie ayant versé 27 000 € en 2016 pour l'aider à faire face à ses difficultés financières.

Monsieur Bruno PASQUIER explique que la subvention Mairie permet de pallier aux frais de fonctionnement – que globalement, le travail est relativement bien équilibré, qu'il s'est agi de rattraper l'historique et qu'après étude de son fonctionnement, cette association est viable, un gros travail a été fait.

Madame Cécile DARGASSIES rajoute que cette association relève des trois entités : Les Parents, la CAF et la Mairie – et qu’actuellement la Mairie avec 10 000 € participe pour le moins.

Madame le Maire précise que l’assemblée générale de cette Association est publique, et invite Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU à y participer.

Elle demandera à cette Association de fournir les tableaux de travail qui pourront être visualisés lors du prochain conseil.

Elle signale que tous les points sont traités en réunions de préparations, auxquelles sont conviés tous les conseillers municipaux, et ne souhaite pas refaire en réunions de conseil, les réunions de travail.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU rétorque que les décisions se prennent en conseil municipal, et non en réunions de travail, et qu’il peut y avoir des discussions dans lesquelles on peut essayer d’approfondir.

Monsieur Bruno PASQUIER fait la distinction entre la réunion de préparation avec un travail fait sur chaque point et un résultat obtenu présenté en réunion de conseil – et la réunion de conseil où on décide et où on ne reparle pas du contenu – on ne refait pas un travail déjà fait.

Il y a un moment pour travailler et un moment pour décider.

Arrivée de Sophie CARLI.

Madame Cécile DARGASSIES propose que soit présenté au prochain conseil le réalisé de 2017 et le prévisionnel de 2018 de l’ALVEE - On vote tout de même la subvention aujourd’hui,

Monsieur Thierry MORGANT considère que le conseil n’est pas habilité à produire tous les livres de l’association, on ne peut présenter que les documents qui nous sont confiés, on a un mot à dire sur la gestion et on valide ou non le fait d’octroyer une subvention.

Madame le Maire soumet au vote l’attribution des subventions à l’Age d’Or au Foyer Rural au Tennis Club à la FNACA à l’ARAC au Club de Rugby à l’APE : VOTE : POUR à l’Unanimité

Le versement de la subvention à l’ALVEE

VOTE POUR : 10 VOIX

2 ABSTENTIONS : Jean-Claude PANNEBIAU

Sophie DUCOUX

-3- CRÉATION D’UN POSTE DE RÉDACTEUR :

Madame le Maire sollicite les Membres du Conseil pour créer un poste de rédacteur – Poste de catégorie B à temps plein – 35 heures par semaine

Pour le remplacement du départ à la retraite d’un de nos agents : Geneviève COSIO.

VOTE POUR à l’Unanimité

-4- CHOIX DE L’ENTREPRISE : TRAVAUX DE TOITURE DE L’ANCIENNE POSTE :

Madame le Maire indique à l’Assemblée que les différents devis ont été étudiés en Commission Travaux ;

L’Entreprise C.J.C. GUYON de Launac a été retenue pour réaliser la rénovation de la toiture de l’appartement de l’ancienne poste pour un montant T.T.C. de 13 528.24 €.

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le choix réalisé par la Commission Travaux ;

VOTE POUR à l’Unanimité

-5- ALIÉNATION DU CHEMIN DE NAUTÉZAT : PROCÉDURE

Madame le Maire fait état de la décision prise en Conseil Municipal du 19 mars 2018 – sur la volonté d’aliéner une partie du Chemin de Nautézat et l’autorisation de lancer à ce propos une enquête publique.

Elle demande au Conseil de lui délivrer toutes les autorisations nécessaires pour la poursuite de cette affaire : Publier cette enquête dans deux journaux locaux - Choisir le Commissaire Enquêteur parmi les résidents des Communes Avoisinantes – Informer les riverains par lettre recommandée – signer l’acte notarial.

Monsieur Thierry MORGANT ne prend pas part au vote.

VOTE POUR : 11 VOIX
1 ABSTENTION : Sophie DUCOUX

-6- ASSISTANCE DU MAIRE PAR UN AVOCAT OU UN JURISTE :

Madame le Maire souhaite obtenir l’assistance d’un Avocat ou d’un Juriste, pour défendre les biens de la Commune, notamment par rapport aux tâches de salpêtre qui progressent sur les murs de l’église, le dossier n’avance pas.

VOTE POUR à l’Unanimité

Informations et questions diverses :

Monsieur et Madame AMAUGER ont présenté une nouvelle proposition pour la vente de leur terrain à 370 000 € - (les Domaines avaient estimé ce bien à 305 000 €).

La proposition de Madame le Maire est de les informer qu’à ce jour, ce terrain n’entre pas dans les projets de la Commune. Sans remarque de la part des Conseillers, un courrier sera adressé à Monsieur et Madame AMAUGER dans ce sens.

Un particulier souhaite acheter la Chapelle St-Orens pour y concevoir son habitation personnelle.

Madame le Maire aspire obtenir l’avis de tout le Conseil ; elle rajoute que la décision ne se prendra pas en une seule fois, mais qu’il fallait se poser les bonnes questions.

Thierry MORGANT a proposé, en réunion de préparation, d’interroger les thilois par référendum, Madame le Maire trouve cette remarque pertinente. Recueillir l’avis de chacun pourrait aider le Conseil à se positionner : conserver ce bien dans le patrimoine communal en sachant qu’il y a un risque d’effondrement – ou accepter de le vendre à un particulier pour y créer sa résidence personnelle ?

Quant à sa restauration, pour l’instant elle n’est pas envisageable, il est difficile financièrement d’arriver à gérer tout le patrimoine communal.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU quant à lui, espère conserver la chapelle dans le domaine de la Commune, il indique avoir recueilli le projet de rénovation d’une association, il y a quelques années, deux architectes spécialisés dans ce style de travaux étaient venus présenter un dossier, ils se chargeaient de toutes les démarches jusqu’aux demandes de subventions avec une amorce de 3000 € pour les frais de dossiers – La proposition avait alors été refusée.

Il rajoute, si ce conseil ne peut pas s’en occuper présentement, peut-être qu’un autre dans dix ou quinze ans sera à même de le faire.

Dans dix ou quinze ans la chapelle sera-t-elle toujours debout ? –
Evidemment elle a plus de trois cent ans.

Monsieur Bruno PASQUIER indique que plusieurs projets ont vu le jour, sans aboutir – il en résulte que le mur en pisé a le plus de valeur. La restauration totale s'élèverait aux alentours de 300 000 € plus le chemin d'accès.

Madame le Maire rajoute que la collectivité pourrait prétendre à un maximum de subventions de 80 % du hors taxes – mais n'est pas du tout certaine de les obtenir.

Monsieur Bruno PASQUIER reprend la parole,

L'étude préalable sur les travaux à réaliser en priorité s'élèverait à 4 000 € - clôturer et mettre le mur sous surveillance, sauver ce qui peut être sauvé et surtout abattre l'arbre qui dégrade le bâtiment s'élèveraient à 6 000 €.

Ce minimum de travaux doit être réalisé pour sécuriser le site.

Céline FRAYARD : Voilà ! des réflexions sont à mener, toutes les propositions seront les bienvenues.

Souhaitez-vous abordez d'autres sujets ?

Madame Sophie DUCOUX signale le problème des dépôts sauvages près des containers des ordures ménagères au Riouet.

Il lui est répondu que des actions sont menées avec signalement à la Gendarmerie. Des amendes seront dressées.

Les Agents municipaux ramassent les déchets pour éviter que les détritrus appellent d'autres détritrus. Le prochain Informa Thil fera à nouveau mention des dates de passage des encombrants.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU s'informe sur le jour de commémoration du 8 mai –

La commémoration du 8 mai a été fixée, avec l'aval des anciens combattants, le jour de la fête locale – les deux manifestations se déroulant sur le même mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 19 heures 54.

Fait à Thil, le 14 mai 2018

Le Maire

Céline FRAYARD

